

de régimes. En 1989, on estime que le coût au gouvernement fédéral de l'aide fiscale à l'épargne-retraite devrait atteindre 5 à 6 milliards de dollars.

Aucune statistique n'est disponible sur les montants placés dans des REER qui ont été transférés à des FERR. Selon des renseignements qualitatifs fournis par les institutions financières, le recours aux FERR était relativement rare jusqu'en 1986, alors que les règles régissant les retraits des FERR ont été simplifiées. Leur utilisation a apparemment augmenté fortement depuis ce temps.

Le ministère des Finances n'a pas encore établi d'estimation du coût annuel résultant de la prolongation au-delà de l'âge de 90 ans de la période au cours de laquelle des retraits peuvent être effectués de FERR. Cependant, en réponse aux demandes adressées au ministre des Finances en vue d'un tel changement, le ministère a commencé à examiner les répercussions de différentes options visant le prolongement de cette période.

LES PAIEMENTS D'HONORAIRES PAR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question n° 165—**M. Kaplan:**

À la connaissance du gouvernement, des honoraires ont-ils été payés à des bureaux d'avocats relativement à un prêt effectué par la Banque fédérale de développement à la société Pluri-Canaux Ltée ou à l'Université de Sherbrooke en 1987 pour un cours à domicile produit par Pluri-Canaux Ltée et, dans l'affirmative, a) à quels bureaux d'avocats, b) à combien s'élevaient ces honoraires dans chaque cas?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement, la réponse est «aucun».

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Lundi, monsieur le Président, j'ai donné avis au secrétaire parlementaire que je tenais à ce qu'on réponde à la question n° 169.

Je comprends qu'on devra, pour ce faire, s'enquérir auprès d'un certain nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux des contrats qui ont été adjugés à des études juridiques appartenant à des sénateurs ou à d'anciens sénateurs.

Comme le secrétaire parlementaire n'est vraisemblablement pas en mesure maintenant de répondre à la question pour tous les ministères et tous les organismes, je me demande s'il peut nous fournir temporairement

Affaires courantes

une réponse au nom des ministères et des organismes qui lui ont déjà communiqué les renseignements demandés.

• (1540)

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne puis pas dire au député que tout d'abord, les 45 jours dont il parle ne sont pas expirés.

Nous faisons de notre mieux pour répondre à sa question. Nous devons, m'a-t-on dit, nous enquérir auprès de 225 personnes, ce qui constitue une démarche compliquée, dispendieuse et difficile. Mais nous faisons notre possible pour nous rendre au désir de député.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il aurait l'amabilité de s'enquérir de la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas répondu à la question n° 162 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, le 30 octobre 1989. Sauf erreur, 45 jours se sont écoulés depuis lors. Ma question porte sur certains aspects des voyages du premier ministre et du transport de quelques limousines au Costa Rica.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette d'informer le député que je n'ai pas la réponse à cette question particulière. Cependant, comme nous en sommes aujourd'hui au 45^e jour, il peut compter que je ferai de mon mieux pour obtenir ce renseignement.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Tous les avis de motions restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DE LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur une situation d'urgence qui aura des conséquences désastreuses pour des milliers de familles de pêcheurs du Canada atlantique en raison des récentes fermetures d'usines de transformation du poisson de la région atlantique, et des fermetures prévues dans ce domaine.